



académie
Poitiers

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le Château, le 09 septembre 2022

**Collège Aliénor
d'Aquitaine**

Service
Gestion

N°003

Affaire suivie par
Francis BONNET

Téléphone
05.46.47.60.22

Télécopie
05.46.47.65.39

Courriel
ce.0170005n@ac-poitiers.fr

Adresse postale
1 bd Victor Hugo
17480 Le Château d'Oléron

Information COVID

Il est rappelé que les règles qui s'appliquent en ce qui concerne le décompte des repas pour maladie, c'est-à-dire 5 jours d'absence consécutifs sur certificat médical, s'exercent également en cas déclaré de COVID.

En effet, l'élève doit présenter une preuve de test positif au COVID délivré uniquement en pharmacie ou en laboratoire. Toute autre attestation ne sera pas considérée comme valide par l'établissement.

Une attestation valide permettra le remboursement effectif des repas sur minimum 5 jours.

L'Interdant

F. BONNET

La Principale

C. GUERIN